

COMMUNE DE ROSSIERE

Plan d'affectation communal

Plan des potentiels de densification / transformation en zone centrale 15 LAT

Decision de la Municipalité de soumettre le plan à l'enquête publique le

Le Syndic :

La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique du au

Le Syndic :

La Secrétaire :

Decision de la Municipalité de soumettre le plan à l'enquête publique complémentaire le

Le Syndic :

La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire du au

Le Syndic :

La Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal dans la séance du

Le Président :

La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent Lausanne, le

La Cheffe du Département :

Entrée en vigueur le

Plan de base établi sur la base des données cadastrales fournies par l'ASIT le 27 mars 2023.
Fond cadastral certifié conforme selon l'article 15.10.1.1 par
GEO SOLUTIONS ingénieurs SA, Route de la Villa d'Oex 39, 1660 Château-d'Oex

LS

Signature

Document élaboré par
2b architectes sarl
Avenue de Beaumont 22A, CH-1012 Lausanne
T 021 617 58 17 info@2barchitectes.ch

Lausanne, le 31 janvier 2024



AFFECTATIONS	
Zones à bâtir	
	Zone centrale (15 LAT)
CONTENUS SUPERPOSES	
Autres périmètres superposés	
	Périmètre d'implantation des constructions
Contenus linéaires	
	Potentiels de transformation

